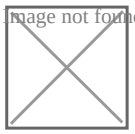

Suivi de ma demande du CNF

Par **Ossau Iraty**, le **10/10/2019** à **16:14**

Bonjour à toute l'équipe LegaVox !

J'espère que ce message vous trouvera en pleine forme & avant de vous faire part de ma requête je voudrais tout d'abord vous remercier de l'efficacité & le suivi de votre site car nous (citoyens) sommes bien souvent perdus dans le flou total & l'invraisemblance d'une partie du système administratif français d'où l'importance & le besoin legaVox !

Cela fait maintenant plus d'un an & demie (dix-sept mois) que j'ai envoyé par courrier recommandé ainsi que par email tout mon dossier complet pour la demande d'un CNF qui quant à lui doit servi à compléter le dossier de demande de nationalité française pour mon épouse.

Je n'arrive toujours pas à contacter un interlocuteur, il est impossible à ce jour de savoir même si mon dossier a bel & bien était reçu !

Pour ma part, j'avoue que je suis toujours et encore pantois voir aigri parfois du faite qu'il me faille recouvrir à la demande de ce document dont je ne connaissais même pas l'existence depuis ce fameux jour ou suite à la présentation du dossier au Consulat de France dans la ville où nous nous trouvons, j'apprenais de la même qu'il m'en fallait un !

Français de père & de mère, tous deux sous-officiers de l'armée de terre française, je suis né en Allemagne dans l'hôpital militaire de Baden-Baden de la ville de Rashatt où tous deux étaient postés !

Ma question est vraiment simple, dois-je vraiment fournir un CNF ou pas ?

…Merci d'avoir pris le temps de me lire, bonne fin de journée & cordialement,

Nicolas Valero

Par **fabrice58**, le **10/10/2019** à **21:03**

Bonjour,

si ce document vous est réclamé par l'administration chargée de l'instruction des demandes de naturalisations, il semble judicieux de le fournir à la réquisition des administrations

concernée et il semblerait qu'une relance auprès des services chargés de délivrer les certificats en question pourrait vous en apprendre plus quant à l'état de votre demande et votre préoccupation.

cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés